

## Près de 500 employeurs inscrits à Objectif Employeur Pro-Vélo, le programme qui donne aux employeurs les moyens de financer le développement du vélotaf !

En 2021, les Français ont acheté plus de vélos que de voitures, et 1 vélo à assistance électrique sur 4 acheté l'est par un vélotaffeur<sup>1</sup>.

Dans le contexte de crise énergétique que nous traversons, le vélo est un atout majeur pour maîtriser nos dépenses et réduire notre empreinte carbone. Les salariés l'ont bien compris, et pour accompagner cette mutation, les employeurs peuvent s'appuyer sur Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV), un programme CEE qui finance la mise en place d'équipements et de services vélo.

Le coût du carburant qui augmente, le pouvoir d'achat qui diminue... Se déplacer, notamment pour aller travailler, devient de plus en plus coûteux et pèse sur le budget des Français. Trouver des alternatives pour tous devient une obligation, et le **vélo apparaît comme une solution probante**.

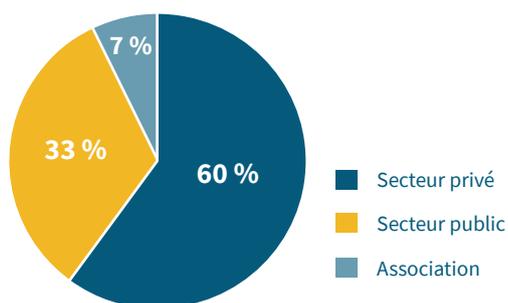
Les premiers employeurs inscrits sur la plateforme OEPV sont des pionniers qui ont compris que nous sommes au début d'un changement de comportement majeur face aux mobilités. Le développement du vélotaf nécessite la mise en place d'infrastructures sécurisées : c'est dans ce cadre que les employeurs ont décidé de renforcer leur politique pro-vélo via, par exemple, l'installation de stationnements, formations pour faciliter la remise en selle ou la réparation des vélos de leurs salariés.

79 % des Français sont favorables au financement d'un plan vélo leur permettant de développer leur pratique quotidienne du vélo<sup>2</sup>. Cette envie exprimée, conjuguée au fait que les bienfaits du vélo sur la santé ne sont plus à démontrer (baisse de l'absentéisme, réduction des risques de mortalité liés aux cancers, amélioration de la satisfaction et qualité de vie au travail<sup>3</sup>...), sont autant d'éléments s'il en était besoin pour convaincre le plus grand nombre d'employeurs de bénéficier du soutien d'Objectif Employeur Pro-Vélo pour le financement d'équipements et services vélo sur leurs sites.

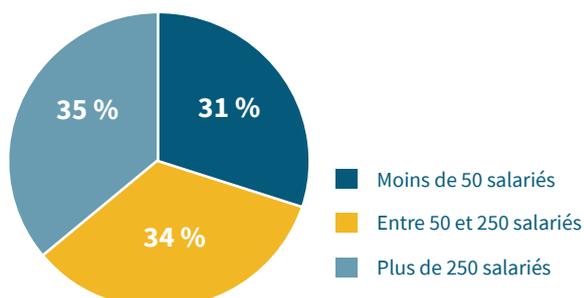
### • Qui sont ces précurseurs ?

Près de 500 employeurs, de toute taille, type et lieu géographique, se sont déjà engagés dans le programme OEPV.

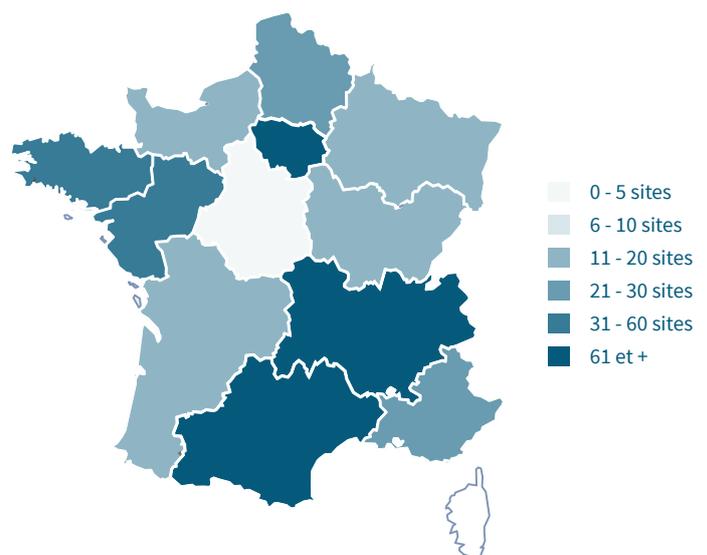
Typologie des employeurs



Répartition des employeurs par taille



Répartition par région



<sup>1</sup> Source : <https://www.franceinter.fr/economie/en-2021-on-a-achete-plus-de-velos-que-de-voitures-en-france>

<sup>2</sup> Source : Sondage Opinion Way pour la FUB, janvier 2022.

<sup>3</sup> Source : Livre blanc Objectif Employeur Pro-Vélo, mai 2021.

• **Un accompagnement personnalisé et du financement** : voilà ce que sont venus chercher ces employeurs, précurseurs dans le déploiement du vélotaf !

Objectif Employeur Pro-Vélo permet à tous les employeurs de :

- bénéficier d'un accompagnement sur-mesure grâce à un autodiagnostic et des conseils d'experts en mobilité,
- profiter jusqu'à 10 000 euros de primes pour notamment installer du stationnement vélo, organiser des séances de remise en selle pour ses salariés,
- se faire labelliser "Employeur Pro-Vélo" !

Pouvoir se faire labelliser "Employeur Pro-Vélo" est l'occasion de valoriser sa marque employeur, mettre en avant sa politique RSE et attirer de nouveaux collaborateurs, tout en agissant positivement en faveur de l'environnement et de ses salariés.

> Renseignements et inscription : [www.employeurprovelo.fr](http://www.employeurprovelo.fr)

> Contact presse : Anne-Sybille Riguidel, chargée des relations presse - [as.riguidel@fub.fr](mailto:as.riguidel@fub.fr) - 06 32 10 26 38

Objectif Employeur Pro-Vélo vise à accompagner les employeurs privés, publics et associatifs dans le développement d'une démarche pro-vélo sur leurs sites employeurs.

Grâce à un parcours d'accompagnement sur-mesure, les employeurs pourront bénéficier de conseils personnalisés et d'une prime pour mettre en place des équipements et des services proposés dans le catalogue du programme. Objectif : améliorer leur politique cyclable et les guider pour être labellisé « Employeur Pro-Vélo » !

